

# V- ANNEXES

## - V-5 NOTE DE CLEMENT JOSEPH -

Note établie pour le maire des Mées, par Joseph Clément secrétaire de l'ASA des Canaux du Thor et du moulin de Dabisse, lors des négociations avec EDF pour l'attribution de droits d'eau avec les prises sur le canal usinier. (Vers 1960-1962.)

*Nombre de litres pour les arrosages*

*Prise de Malijai ..... 880 l*

*Prise de Dabisse ..... 600 l*

*Total 1480 l, soit 1500 l*

*Superficie*

*Les Mées ..... 380 ha*

*Dabisse ..... 400 ha*

*Les Pourcelles..... 100 ha*

*Total ..... 880 ha*

*Quantité d'eau par ha*

*1500l / 880 = 1,70 l environ*

*Si on ne veut pas tenir compte de ce procédé on aura :*

*Les Mées ..... 880 l pour 380 ha*

*Dabisse ..... 500 l pour 400 ha*

*Les Pourcelles ..... 100 l pour 100 ha*

*On dira Dabisse aura les fuites des Mées et Les Pourcelles aura les fuites de Dabisse.  
Au moment des arrosages en juin tout le monde sait que l'on ne peut pas compter sur l'eau des fuites.*

*Conclusion*

*La division de l'eau doit se faire par les ha arrosables. C'est le plus juste, le plus logique.*

*C'est l'union pour tous.*

*Autrement comme que ce soit que l'on arrange, il n'y aura rien de juste.*

*Signé CLEMENT Joseph*

*Ce sera comme du passé la dispute qui continuera.*